

Perspectives

Apériodique – n°24/340 – 12 décembre 2024

Le point de vue

En Corée du Sud, après l'échec de son coup de force, le président Yoon échappe à la destitution

En matière de K-drama¹, la Corée du Sud nous avait habitués à mieux que le scénario qui s'est joué dans la nuit du 3 au 4 décembre.

En pleine négociation sur l'adoption du budget, dont une partie avait été rejetée par l'opposition de centre-gauche, majoritaire au Parlement, **le président Yoon Suk-yeol a décrété la loi martiale**, interdisant toute activité politique, tout rassemblement et plaçant la presse sous le contrôle de l'armée. **Un coup de force extrêmement surprenant et disproportionné**, qui aurait pu faire replonger la Corée du Sud dans ses vieux démons, cette pratique ayant été largement utilisée par les régimes militaires autoritaires qui ont gouverné le pays de son indépendance en 1948 à la fin des années 1980.

Pour justifier cette décision, le président a indiqué vouloir combattre des « menaces des forces communistes nord-coréennes, éradiquer les forces antiétatiques pro-nord-coréennes qui détruisent de manière éhontée la liberté et le bonheur de notre peuple » afin de « protéger notre ordre constitutionnel libre ». Une référence aux élus de l'opposition, majoritaires au Parlement depuis les élections législatives d'avril 2024, ayant placé la Corée du Sud dans une situation inédite de cohabitation.

Les négociations sur le budget 2025 sont particulièrement houleuses, et le président Yoon a accusé le Parti démocrate de couper « tous les budgets essentiels aux fonctions premières de la nation, [...] transformant le pays en un paradis de la drogue et un lieu de chaos pour la sécurité publique ». **Autre sujet de contentieux, la destitution du directeur du Conseil d'audit et d'inspection**, chargé de la vérification comptable des services publics, et de certains procureurs, également votée par l'opposition.

L'opposition a immédiatement réagi. Rassemblés pour une réunion d'urgence, les 170 députés du Parti démocrate ont réussi à rentrer dans le Parlement, fermé et gardé par l'armée, et à faire voter un texte appelant à la levée de la loi martiale. Rejoints par vingt députés d'autres partis, **le texte a été adopté à l'unanimité des présents**, qui représentaient une majorité de députés (190 sur 300 au total). Un scrutin autorisé et validé par le président du Parlement, et conforme à la Constitution, qui prévoit qu'en cas de vote contre la loi, cette dernière doit être immédiatement levée par le président.

Des dizaines de milliers de personnes se sont également réunies devant le Parlement, malgré les restrictions imposées par la loi martiale, pour dénoncer cette tentative de coup de force du président Yoon. Les syndicats ont appelé à une grève générale illimitée, et le chef du parti présidentiel a déclaré la loi anticonstitutionnelle.

Acculé, le président a admis sa défaite et retiré le décret instaurant la loi martiale. Ses principaux collaborateurs (chef de cabinet et conseiller à la sécurité nationale) ont présenté leur démission et l'armée s'est repliée.

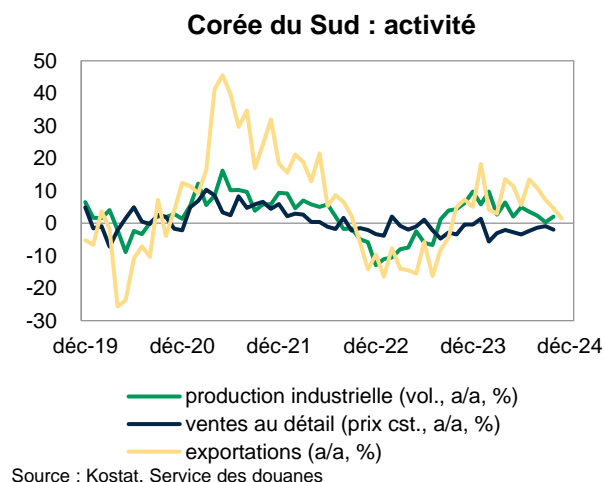
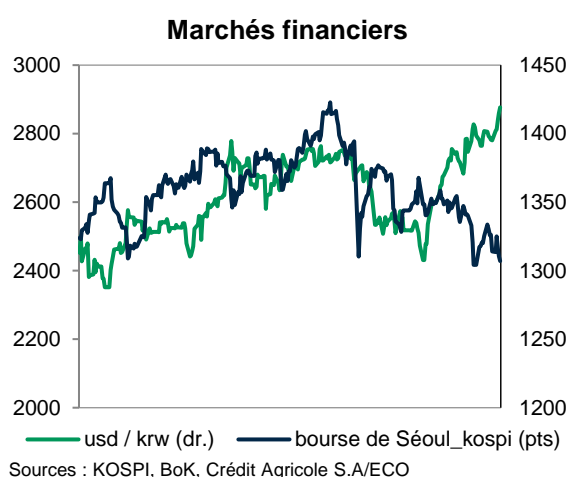
¹ Korean Drama : série télévisée coréenne

Du côté des marchés : le pire a été évité, mais la volatilité peut s'installer

Le won (KRW) a quelque peu décroché après l'annonce du président Yoon, dépassant très largement la barre des 1 400 KRW pour un dollar, pour atteindre 1 425 KRW/USD à son plus haut. La bourse de Séoul, déjà fermée lors du discours de Yoon, a rouvert le 4 décembre avec des indices légèrement orientés à la baisse (-1,4%). Une réaction logique des marchés, qui aurait pu être encore plus prononcée : le sursaut rapide de l'opposition, la mobilisation de la société civile et le retrait de la loi ont permis de limiter l'impact. En fin de semaine, le won avait cédé un peu plus d'1% face au dollar, le kospi (indice boursier coréen) environ 3,5% et le *spread* des taux obligataires s'était renforcé d'un peu plus de 4% par rapport aux taux américains.

Une bonne nouvelle, car l'économie coréenne se passerait bien d'une forte volatilité sur sa devise, déjà en difficulté parmi les monnaies de la zone Asie. Depuis janvier 2024, le won a perdu 10% de sa valeur, devenant la deuxième devise la moins performante d'Asie après le yen. La semaine dernière, la banque centrale coréenne a surpris en annonçant une baisse de son taux directeur². Une décision justifiée par le ralentissement de l'activité et la stabilisation de l'inflation.

Déjà confrontée à des arbitrages multiples, et cherchant tout de même à éviter une dépréciation trop rapide du won, la banque centrale aurait été contrainte d'intervenir en cas de choc plus fort sur sa devise. Elle dispose de réserves de change conséquentes (415 milliards de dollars, soit 25% du PIB), mais s'engager dans une politique de défense de sa devise lors de phases de forte volatilité est toujours risqué, voire contre-productif. Soucieux de rassurer les investisseurs, le ministre des Finances a également indiqué que le gouvernement et la banque centrale fourniraient des liquidités sur les marchés interbancaires, tant que cela serait nécessaire.



Après le rejet de la motion de destitution, quelles possibilités ?

Comme l'autorise la Constitution, les députés de l'opposition ont immédiatement déposé une motion de destitution, qui a été soumise au vote le 7 décembre. Les élus démocrates devaient rallier huit députés du parti présidentiel pour atteindre les 200 voix (2/3 de l'Assemblée) nécessaires à la destitution. Finalement, seuls trois députés conservateurs sont restés dans l'hémicycle et l'ont votée. Les autres n'étaient pas présents pour empêcher d'atteindre le quorum, rendant quoiqu'il arrive le résultat du vote invalide. L'opposition a déjà prévu de représenter une motion similaire le 11 décembre. Le président Yoon, quasi invisible depuis son allocution du 3 décembre, a présenté « ses plus sincères excuses » au peuple coréen, et expliqué que son geste était « une décision désespérée du président », pour lequel « il n'éluderait pas les responsabilités juridiques et politiques », promettant également qu'il n'y aurait jamais de deuxième loi martiale.

De fait, **son maintien à la tête de l'État devient de plus en plus incertain, car les éléments existants contre lui sont accablants** : la proclamation de la loi martiale, qui apparaissait comme une décision hâtive,

² [Corée du Sud – Assouplissement monétaire inattendu](#), Matteo Guerraz, 2 décembre 2024

s'accompagnait en réalité d'un plan pour neutraliser les figures centrales de l'opposition, ainsi que certains organes de presse, et se fondait sur l'idée que les élections législatives d'avril dernier avaient été truquées par le Parti démocrate.

75% des Coréens demandent maintenant sa démission, et des centaines de milliers de personnes manifestent depuis le 3 décembre. Le Premier ministre, Han Duck-soo, a promis de stabiliser la situation, mais il semblerait que le départ de Yoon soit de plus en plus inéluctable. Il ne serait du reste pas le premier président à finir en prison, ses prédécesseurs Lee Myung-bak (2008-2013) et Park Guen-hye (2013-2016) ayant aussi été condamnés pour des affaires de corruption. Dans son cas, les chefs d'accusation, dont celui de « trahison » seraient bien plus graves, et lui feraient risquer la prison à vie.

☑ Notre opinion – Ce (mauvais) feuilleton coréen est sûrement encore loin d'être terminé, mais un point positif peut toutefois être noté : la jeune démocratie coréenne a tenu, et les citoyens se sont immédiatement mobilisés pour défendre leurs droits et libertés. Même l'armée, organe d'obéissance par excellence, s'est montrée peu à l'aise face à ce coup de force du président, et a réagi à minima : certes, des soldats gardaient le Parlement, mais ils n'ont pas tout mis en œuvre pour empêcher les députés de rentrer voter l'abrogation de la loi martiale, ni dispersé les manifestants en faisant usage de la force.

Le reste est un peu plus inquiétant car cet épisode va laisser des traces : dans le parti présidentiel déjà, entre ceux qui tenteront de s'accrocher au pouvoir et les autres, et dans l'économie, car l'incertitude n'est jamais bien vue des marchés. Le 9 décembre, le cours du won atteignait un nouveau record et dépassait les 1 430 face au dollar.

Article achevé de rédiger le 9 décembre

Sophie Wiewiorka
sophie.wiewiorka@credit-agricole-sa.fr

En Corée du Sud, après l'échec de son coup de force,
le président Yoon échappe à la destitution

Consultez nos dernières parutions en accès libre sur Internet :

Date	Titre	Thème
11/12/2024	<u>Grèce – Entre croissance et réformes</u>	Grèce
10/12/2024	<u>Amérique latine – Marchés du travail : embellie conjoncturelle, fragilités persistantes</u>	Amérique latine
10/12/2024	<u>Zone euro : au T3 une reprise presque en trompe-l'œil</u>	Zone euro
06/12/2024	<u>Monde – L'actualité de la semaine</u>	Monde
06/12/2024	<u>BTP France – Situation et perspectives : ralentissement de la baisse d'activité en 2025</u>	BTP France
05/12/2024	<u>Métavers, la renaissance !</u>	Industrie numérique
04/12/2024	<u>Italie : La confiance à l'heure d'hiver</u>	Italie
04/12/2024	<u>France – Croissance confirmée à +0,4% au T3, des ratios de comptes d'agents plutôt favorables</u>	France
03/12/2024	<u>Afrique du sud – Le coût économique de la criminalité</u>	Afrique
02/12/2024	<u>Corée du Sud – Assouplissement monétaire inattendu</u>	Asie
29/11/2024	<u>Monde – L'actualité de la semaine</u>	Monde
29/11/2024	<u>France – Panorama des crédits et placements au T2 2024</u>	France
28/11/2024	<u>L'Inde rattrapée par les enjeux climatiques</u>	Asie
28/11/2024	<u>Slovaquie : Entre le marteau et l'enclume</u>	PECO
27/11/2024	<u>Allemagne – La locomotive ne bouge pas</u>	Zone euro
26/11/2024	<u>Italie – La construction résiste, mais pour combien de temps ?</u>	Italie
26/11/2024	<u>Émirats arabes unis - Les défis du fédéralisme fiscal pour le pilotage stratégique de l'économie</u>	Moyen-Orient
25/11/2024	<u>France – Faut-il s'inquiéter de la baisse du climat des affaires en novembre ?</u>	France
25/11/2024	<u>L'Observatoire financier des entreprises agroalimentaires – Grains</u>	Agri-agro

Crédit Agricole S.A. — Études Économiques Groupe

12 place des Etats-Unis – 92127 Montrouge Cedex

Directeur de la Publication et rédacteur en chef : Isabelle Job-Bazille

Documentation : Elisabeth Serreau – **Statistiques :** DataLab ECO

Secrétariat de rédaction : Sophie Gaubert

Contact : publication.eco@credit-agricole-sa.fr

Consultez et abonnez-vous gratuitement à nos publications sur :

Internet : <https://etudes-economiques.credit-agricole.com>

iPad : application **Etudes ECO** disponible sur l'App store

Android : application **Etudes ECO** disponible sur Google Play

Cette publication reflète l'opinion de Crédit Agricole S.A. à la date de sa publication, sauf mention contraire (contributeurs extérieurs). Cette opinion est susceptible d'être modifiée à tout moment sans notification. Elle est réalisée à titre purement informatif. Ni l'information contenue, ni les analyses qui y sont exprimées ne constituent en aucune façon une offre de vente ou une sollicitation commerciale et ne sauraient engager la responsabilité du Crédit Agricole S.A. ou de l'une de ses filiales ou d'une Caisse Régionale. Crédit Agricole S.A. ne garantit ni l'exactitude, ni l'exhaustivité de ces opinions comme des sources d'informations à partir desquelles elles ont été obtenues, bien que ces sources d'informations soient réputées fiables. Ni Crédit Agricole S.A., ni une de ses filiales ou une Caisse Régionale, ne sauraient donc engager sa responsabilité au titre de la divulgation ou de l'utilisation des informations contenues dans cette publication.